

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la transition écologique et  
de la cohésion des territoires

**Direction générale de l'aviation civile**

**Arrêté du 10 novembre 2022**  
**modifiant l'arrêté du 9 novembre 2018 portant nomination des membres du conseil**  
**d'administration de l'Ecole nationale de l'aviation civile**

NOR : TREA2230819A

*(Texte non paru au journal officiel)*

**Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,**

Vu le décret n° 2018-249 du 5 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale de l'aviation civile, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 2018 modifié portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Ecole nationale de l'aviation civile,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au a) de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 9 novembre 2018 susvisé, les mots « Mme Régine BREHIER, ingénieure générale des ponts eaux et forêts, membre du conseil général de l'environnement et du développement durable » sont remplacés par les mots « M. Jérôme Taillé-Rousseau, inspecteur général de l'administration du développement durable ».

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 10 novembre 2022

Pour le ministre et par délégation

Le directeur général de l'aviation civile

D. Cazé